

# AVIS SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE (DM) N°2 DE L'EXERCICE 2025 DU CONSEIL RÉGIONAL

AVIS



OCTOBRE 2025

**CESER**  
ÎLE DE LA RÉUNION

  
La  
Nouvelle  
Société  
Réunionnaise

## Notre raison d'être

“Organe de la démocratie représentative et pivot de la démocratie territoriale, le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion est une Assemblée consultative pour ouvrir la voie, éclairer la décision et participer à l'action publique régionale.”



“Avec une culture du débat constructif, nous, membres du CESER, engagé(e)s et exerçant au quotidien des responsabilités associatives et socioprofessionnelles, mettons en commun et unissons nos connaissances de terrain, pour porter des analyses et des propositions au service de la décision publique régionale.”

# Avis sur la décision modificative (DM) n°2 de l'exercice 2025 du Conseil régional

**Avis adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés**

## Scutin

M. Frédéric ARHAN- HOARAU

M. Jacky BALMINE

M. Yannick BEREZAIE

Mme. Suzelle BOUCHER

M. Jean-Louis CARRERE

Mme. Monique CAUMES

Mme. Julie CHATEL

M. Eric CHAVRIACOUTY

M. Denis CHIDAINE

M. Janick CIDNEY

M. Joël DALLEAU

M. Alain DAMBREVILLE

Mme. Karine DEFROMONT

M. Gilberto DUFESTIN

M. Olivier FONTAINE

M. Haroun GANY

M. Renaud GILLARD

M. Fabrice HANNI

Mme Daniela HOARAU

M. Eric JEUFFRAULT

Mme. Sarah LAMBERT

M. Jean-Marie LE BOURVELLEC

M. Patrick LEPELIER

sur l'ensemble du projet présenté par **le Conseil économique, social et environnemental régional de La Réunion**

Mme. Céline LUCILLY

Mme. Laurence MACE

M. Joseph MAGDELEINE

M. Didier MAZEAU

M. Harry-Claude MOREL

Mme. Christine NICOL

Mme. Ingrid OUSSOURD

Mme. Laurence PAYET

Mme. Cendrine PEIGNON

M. Dominique PETCHY

M. Jean-Marie POTIN

M. Emmanuel ROTHE

M. Daniel SAVIGNY

M. Guillaume SELLIER

M. Patrick SERVEAUX

M. Willy SHOCK-TORAP

M. Joël SORRES

M. Laurent TURPIN

M. Dominique VIENNE

M. Renaud VOKA

M. Jérôme VUILLEMIN

Mme. Nathalie WAN-HOO

M. Gérard ZITTE



46  
votants



46

sont pour



00

sont contre



00

s'abstiennent

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER de La Réunion du

**Mardi 28 octobre 2025**

## Sur le budget principal

En prélude, la commission relève que la demande de crédits de paiement (CP) de 80 000 €, destinée au bon fonctionnement du CESER n'a pas été intégrée à la DM n°2. Les besoins de la société civile organisée, instance de démocratie représentative, n'ont pas été pris en compte, alors même que la collectivité régionale s'engage par ailleurs dans une démarche vertueuse de démocratie participative.

D'ailleurs, la commission souligne que le nouveau conseil régional des jeunes sera doté d'un budget de 250K€ alors que le CESER ne dispose que de 170K€ pour son fonctionnement hors indemnités. La commission sollicite le complément de crédits en dehors de la DM2 pour finaliser ses travaux de valorisation de fin d'exercice.

La commission prend acte que le Budget Primitif (BP) 2025 présentait les ratios ci-dessous avec un besoin prévisionnel de financement à hauteur de 213,5M €.

Capacité de désendettement (Dette/Épargne brute)	8,9
Taux d'épargne brute (Épargne brute/Recettes Réelles de Fonctionnement)	21,6%
Taux endettement (Dette/Recettes Réelles de Fonctionnement)	191,9%
Besoin emprunt 2025	213 549 000

La commission constate que la DM n°2 préserve les capacités financières de la Région, avec :

- Un niveau d'épargne brute au budget 2025 à ce stade de l'exercice **de 139,3 M €** (contre 142,4 M € prévu au BP 2025).
- Une capacité de désendettement reste **inférieure aux 9 annuités**.
- Un taux d'épargne brute s'établit à **20,1 %**.
- Un niveau d'emprunt qui reste stable à hauteur de **75,0 M €** (contre 89,5 M € au BP 2024).

BUDGET PRINCIPAL	BP 2025	Après DM1	Après DM2
Épargne brute*	142,4	137,1	139,3
Épargne nette*	75,2	69,9	72,1
Encours de dette	1 267,7	1 127,6	1 129,1
<b>Capacité désendettement (dette/EB) (en années EB)*</b>	<b>8,9</b>	<b>8,2</b>	<b>8,1</b>
<b>Taux épargne brute (EB/RRF)</b>	<b>21,6 %</b>	<b>20,1 %</b>	<b>20,1 %</b>
Taux d'endettement (dette/RRF)	191,9 %	164,9 %	163,1 %

\* Hors provisions

La commission prend acte que le projet de DM n°2 propose :

En dépenses, en mouvements réels, des ajustements à hauteur de :

- (+) 18,7 M € pour les autorisations de programme (AP) et de (+) 6,6 M € pour les Autorisations d'engagement (AE).
- (-) 0,01 M € en crédits de paiement (CP) dont (-) 6,3 M € en investissement et (+) 6,3 M € en fonctionnement.

En recettes, une augmentation des crédits en mouvements réels de (+) 0,01 M € dont :

- (-) 8,4 M € en investissement
- (+) 8,4 M € en fonctionnement.

## 1. Sur les dépenses

**La commission prend note que le projet de budget modificatif n°2 finance les dépenses nouvelles par des redéploiements des crédits et de l'autofinancement.**

DM 2 (mouvements réels)	Dépenses		Recettes
	AP/AE	CP	
Investissement	18 737 100,00	-6 256 500,00	-8 435 800,00
Fonctionnement	6 599 000,00	6 270 000,00	8 449 300,00
<b>Total</b>	<b>25 336 100,00</b>	<b>13 500,00</b>	<b>13 500,00</b>

Elle constate que la répartition des dépenses se répartit de la manière suivante :

Axes	Budget 2025* après DM1	DM2	Budget 2025* après DM2
Le Développement Humain et Solidaire	264 127 595	3 516 200	267 643 795
Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	106 877 254	-2 993 300	103 883 954
Le Développement Durable et la Transition Ecologique	288 422 301	-2 079 400	286 342 901
Les Missions Transversales	326 441 165	1 570 000	328 011 165
<b>TOTAL*</b>	<b>985 868 315</b>	<b>13 500</b>	<b>985 881 815</b>
* hors résultat reporté n-1			

**Sur les dépenses**, le projet de DM n°2 propose d'ajuster le budget à hauteur de (+) 0,01 M € de crédit de paiement (CP), qui se décompose de la manière suivante : (-) 6,3 M€ en section d'investissement et (+) 6,3 M€ en section de fonctionnement.

### En section d'investissement :

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-après, sont de (+) 18,7 M€ en autorisations de programme (AP) et de (-) 6,3 M€ en crédits de paiement (CP).

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
<b>900 - services généraux</b>	<b>300 000</b>	<b>300 000</b>
<b>9005 - gestion des fonds européens</b>		<b>-1 525 000</b>
<b>902 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>1 124 200</b>	<b>-396 800</b>
<b>903 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	<b>2 000 000</b>	<b>-</b>
<b>905 - aménagement des territoires et habitat</b>	<b>15 312 900</b>	<b>-3 285 750</b>
<b>906 - action économique</b>		<b>-1 348 950</b>
<b>Total investissement</b>	<b>18 737 100</b>	<b>-6 256 500</b>

**La commission constate que ces ajustements concernent :**

- Chapitre 900 - Services généraux : correspond au financement des travaux d'aménagement de la cafétéria de l'Hôtel de Région.

- Chapitre 9005 – Gestion des fonds européens : implique une révision à la baisse des CP de contrepartie (FEAMPA) en fonction de l'avancement des dossiers.
- Chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage : correspond à une augmentation pour l'école Beauséjour (AP) et à des reports pour la crèche du Tampon, les centres de formation et le nouveau système d'information (CP).
- Chapitre 903 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : correspond à un complément d'AP pour les travaux du Gymnase de Champ Fleuri, paiement prévu en 2026.
- **Chapitre 905 – Aménagement des territoires et habitat : se traduit par une augmentation des AP pour le câble sous-marin (15 M€) et études ZIP, ainsi qu'une réduction des CP suite à des décalages de projets (Pôle Glisse, FRAFU/AMELIO, PRR communes).**
- Chapitre 906 - Action économique : implique une réduction des CP, notamment la contrepartie européenne (FEAMPA), compte tenu de l'état de l'avancement des dossiers de l'économie bleue.

En section de fonctionnement :

Les inscriptions détaillées dans le tableau ci-dessous sont de (+) 6,6 M€ en autorisations d'engagement (AE) et de (+) 6,3 M€ en crédits de paiement (CP).

<b>Chapitre - libellé</b>	<b>AP/AE</b>	<b>CP</b>
<b>930 - services généraux</b>	<b>745 000</b>	<b>-253 000</b>
<b>9305 - gestion des fonds européens</b>	<b>-00</b>	<b>200 000</b>
<b>932 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage</b>	<b>5 703 000</b>	<b>4 523 000</b>
<b>933 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs</b>	<b>-00</b>	<b>300 000</b>
<b>935 - aménagement des territoires et habitat</b>	<b>151 000</b>	
<b>938 - transport</b>	<b>-00</b>	<b>1 000 000</b>
<b>940 - impositions directes</b>	<b>-00</b>	<b>500 000</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>6 599 000</b>	<b>6 270 000</b>

**La commission constate que ces ajustements concernent :**

- Chapitre 930 - Services généraux : correspond à des besoins de maintenance des bâtiments/fluides (+0,7 M€ CP) et un virement de charges de personnel (-1 M€ CP vers ch. 938).
- Chapitre 9305 – Gestion des fonds européens : implique un complément en CP (+0,2 M€) par virement du ch. 932 pour l'affectation comptable des charges de personnel (directions de l'Europe).
- **Chapitre 932 - Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage : se traduit par une augmentation pour la revalorisation de la rémunération des stagiaires, de nouveaux accords-cadres BTP, et un complément pour formations sanitaires/sociales, malgré des virements CP sortants.**
- Chapitre 933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : correspond à un complément en CP (+0,3 M€) par virement du ch. 932 pour l'affectation des charges de personnel (direction Sport & Culture).
- Chapitre 935 – Aménagement des territoires et habitat : implique un ajustement en AE pour la dotation annuelle GIP Mafate et les crédits de contrepartie nationale (gouvernance des hauts).
- Chapitre 938 - Transport : correspond à un complément en CP (+1 M€) par virement pour l'affectation comptable des charges de personnel (directions des routes).
- Chapitre 940 - Impositions directes : concerne une dépense supplémentaire pour les taxes régionales (taxe foncière et taxe d'habitation sur logement vacant).

## 2. Sur les recettes

La commission constate que les propositions concernant les mouvements réels en recettes s'équilibrivent avec une demande nette de (+) 0,01 M€ (composée de (-) 8,4 M€ en investissement et (+) 8,4 M€ en fonctionnement).

En section d'investissement : le projet de DM propose en mouvement réel une révision des recettes pour un montant total de (-) 8,4 M€. Les principaux ajustements de recettes concernent :

- Sur la Nouvelle Route du Littoral (NRL) : un réajustement de (-) 2 M€ suite à un différé de financement des travaux par l'AFIT (Protocole de Matignon 3).
- Sur le Fonds Européen RESTORE et Assurances (Cyclone Garance) : un report de (-) 3 M€ à 2026 de recettes (RESTORE -2,5 M€ et Assurances -0,5 M€) suite au cyclone Garance.
- Sur le Programme routier et mobilité (Subventions) : un report de (-) 8,1 M€ en 2026 en raison du décalage de démarriages de projets.
- Sur le Chèques Photovoltaïques et Éco Solidaires : un complément de financement FEDER de (+) 4,7 M€.
- Sur le Navire école : un réajustement de (-) 0,3 M€ en fonction de l'instruction du dossier de financement auprès de l'État.
- Ainsi qu'un Crédits d'emprunts complémentaires de (+) 1,5 M€.

En section de fonctionnement : le projet de DM propose en mouvement réel une révision des recettes pour un montant total de (+) 8,4 M€. Les principaux ajustements de recettes concernent :

- Sur la coopération régionale : le financement de projets à hauteur de (+) 5 M€ auprès du fonds européen NDICI.
- Sur la formation professionnelle : une participation complémentaire du PACTE 2019-2022 de (+) 4 M€.
- Sur la restauration scolaire : une réduction du financement 2025 de la CAF de (-) 2,1 M€ (calcul PARS et exclusion des post-bac).
- Une recette exceptionnelle : avec la perception de (+) 1,8 M€ en raison de prescription de retenues de garanties non reversées antérieures à 2020.

## 3) Les mouvements d'ordre

La commission prend acte que le projet de DM propose des inscriptions d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes suivantes pour (+) 58 518 000 €, dont le détail est affiché dans le tableau.

Chap	Libellé	Dépenses		Recettes
		DM2	DM2	
953	autofinanc. complém.	2,179,300.00		
	<b>Fonctionnement</b>	<b>2,179,300.00</b>		<b>0.00</b>
951	autofinanc. complém.		2,179,300.00	
925	opérations patrimoniales	56,338,700.00	56,338,700.00	
	<b>Investissement</b>	<b>56,338,700.00</b>		<b>58,518,000.00</b>
	<b>Total</b>	<b>58,518,000.00</b>		<b>58,518,000.00</b>

Les crédits en opérations patrimoniales concernent les écritures d'intégration des frais d'études et des avances à comptabiliser en 2025.

# ANNEXE 1

## Courrier de saisine de la décision modificative n°2 portant sur le budget 2025 du Conseil régional



[f](https://www.facebook.com/regionreunion) [i](https://www.instagram.com/regionreunion/) [t](https://www.twitter.com/regionreunion) [y](https://www.youtube.com/regionreunion)

Sainte-Clotilde, le 17 octobre 2025

Monsieur le Président  
du Conseil Économique, Social  
et Environnemental Régional  
Bâtiment du Chaudron  
73, Boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE

D2025/16116

Affaire suivie par : Annie-Claude CLAIN  
DGS SAC  
Tél : 0262 48 71 08 - Mél : annie-claude.clain@cr-reunion.fr

N/REF : D2025/16116

**OBJET : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL DU JEUDI 30 OCTOBRE 2025**

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 10 octobre 2025, je vous ai sollicité afin de recueillir votre avis sur le rapport relatif aux **Orientations Budgétaires au titre de l'année 2026** programmé à la séance plénière du Conseil Régional du **jeudi 30 octobre 2025**.

J'ai le plaisir de vous adresser également le rapport suivant sur lequel je vous serais obligée de bien vouloir me faire parvenir l'avis de votre Assemblée :

- **Budget 2025 – Projet de Décision Modificative N° 2**

Ce rapport vous sera transmis par mail.

Vous remerciant par avance de votre collaboration, je vous prie d'agrérer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente,  
Huguette BELLO





**Avis élaboré par le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de La Réunion**

**Président :** M. Dominique VIENNE

**Vice-président-e-s :** Mme. Christine NICOL et M. Joel SORRES

**Direction :** Mme. Valérie FERRERE

**Directeur de la publication :** Dominique VIENNE

**Conception et réalisation :** CESER de La Réunion,  
Octobre 2025, version 1





73, Boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE



0262 979 630



[ceser@cr-reunion.fr](mailto:ceser@cr-reunion.fr)



**CESER**  
ÎLE DE LA RÉUNION

*OUVRIR LA VOIE, ÉCLAIRER LA DÉCISION, PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE*